

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

OBJET :

**COVID-19 -
PROROGATION DES
ABONNEMENTS À LA
MÉDIATHÈQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2020-37

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 30 JUIL. 2020

Publié

le : 30 JUIL. 2020

Le Maire,



**Philippe
VAN-HOORNE**

L'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 a contraint la Ville de L'Aigle à fermer l'ensemble de ses locaux municipaux jusqu'au 11 mai, date du déconfinement. Au de-là de cette échéance, seules les structures respectant les prérogatives sanitaires gouvernementales ont été autorisées à reprendre du service. Cela a été le cas pour la Médiathèque qui, au vu de son espace ouvert et aéré, a pu relancer une partie de son activité.

Cependant, si l'établissement a pu ouvrir ses portes, la gestion actuelle en temps de crise sanitaire ne permet toujours pas de mettre à disposition l'ensemble des offres littéraire, visuelle et musicale généralement proposées pour tout abonnement annuel.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger tous les abonnements des adhérents de la Médiathèque de trois mois en guise de dédommagement.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),***

- ***APPROUVE la prorogation des durées d'abonnement
souscrits de 3 mois, passant le droit d'accès d'une
périodicité de 12 mois à 15 mois.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE